

Avis adopté

Séance plénière du 27 janvier 2026

« *La santé* dans les Outre-mer »

Déclaration du groupe CGT

L'analyse du groupe CGT concernant ce texte de grande qualité nous amène à mettre en valeur 3 points forts qui ressortent d'un travail exigeant et approfondi :

- L'exhaustivité des auditions de différents horizons et responsabilités, dont une part très significative de responsables syndicaux ultramarins, a exprimé l'acuité d'une démarche coordonnée sur le sujet.
- La prise en compte des besoins des populations à partir de leurs spécificités locales s'agissant d'un service public fondamental, est constamment rappelée.
- Dans un moment géopolitique particulièrement incertain, nous saluons la volonté de promouvoir une approche solidaire de l'organisation de l'offre de soins ultramarine à l'échelle des différents bassins régionaux.

Néanmoins le financement des mesures proposées n'est abordé que de manière incomplète. Cela nous invitera donc à faire collectivement preuve de ténacité pour que le CESE puisse s'emparer de la question plus globale du financement de la protection sociale.

Enfin, les évolutions territoriales déjà décidées ou en cours d'effectivité amèneront à moduler la portée de plusieurs préconisations.

Pour autant, l'avis présenté fait référence au regard de son approche, d'un état des lieux précis et de l'exhaustivité des pistes d'actions dans le cadre et les priorités définies par la lettre de cadrage.

La CGT a voté cet avis.